

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2020

Présents : Gilles SABATIER – Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Audrey CHABRIER – Alexandre LEFEVRE — François DUJARDIN – Évelyne DESICY – Maria DE SOUSA ANTUNES - Christelle RONDEL (secrétaire) – Christophe MARTEL – Manon CHABOT - Pierre BEAUVERT – Nicole ESBELIN – Bernard EMIREN - Pierre SOURDILLE.

Votants : 15

Ordre du Jour :

- Autorisation d'engagement des fonds de concours
- FIC 2021
- Transfert activité assainissement API
- Renouvellement Conventions missions Centre de Gestion
- Nominations de Conseillers Délégués
- Bibliothèque
- Informations et questions diverses

Déroulé de séance : début 19h35

- **Fonds de concours** : la commune du Breuil bénéficie d'une enveloppe budgétaire donnée par l'API sur la durée du mandat en fonction de la taille de la commune. Notre commune se voit dotée d'un montant de 100 000 €.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à engager une partie de ces fonds pour:

- 1) **Panneau communication lumineux** : présentation de David COMPTOUR des différents devis réalisés.
LUMIPLAN prestataire retenu : 1 panneau lumineux de 2 m²
Montant : 20 000 € TTC (en incluant le socle) - garantie et maintenance offerte pendant 6 ans.
Demande de fonds de concours : 7500 € de fonds de concours.

- 2) **Fermeture du stade**: présentation de Christophe MARTEL des différents devis.
PréfaBAT prestataire retenu : deux blocs avec une poutre coulissante munis de deux boîtiers électroniques avec commande numérique. C'est le moyen le plus sécurisé.
Montant : 21 429 €, + socle béton et frais d'installation (en cours de chiffrage).
Demande de fonds de concours : 15 000 €

- **FIC 2021** : Fonds Intervention Communal :
La municipalité souhaite retirer les travaux de la salle polyvalente prévus pour 2021 par l'ancien conseil, pour inscrire les ateliers municipaux au FIC 2021 et ce afin de donner aux agents de voirie des conditions de travail dignes, saines et de sécurité. La demande de subvention porte sur un taux de 20 % du montant global des dépenses.
Montant bâtiment : 164 800 € Montant terrain : 30 000 €

Vote : 12 « pour » ; 1 « contre » ; et 2 « abstentions »

Argument contre : L'ancien Conseil trouve dommage de ne pas poursuivre le projet de travaux d'accessibilité de la salle polyvalente comme il l'avait prévu.

Monsieur le Maire indique comme cela avait été souligné lors du dernier Conseil Municipal, sa volonté de prioriser les conditions de travail des agents communaux et précise qu'il n'est pas acceptable que le personnel communal travaille dans des lieux insalubres (vestiaires – sanitaires et locaux sociaux déplorables).

Le projet de la salle polyvalente sera reporté ultérieurement.

➤ **Taxe d'aménagement** :

La taxe d'aménagement est une taxe locale perçue par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction ou d'agrandissement exigeant un permis de construire (constructions nouvelles, extensions, abris de jardin...) ou une déclaration préalable.

Est soumis au vote du conseil municipal son maintien et son taux de 2 %

Vote : 15 « pour » maintien

Vote : 15 « pour » taux

➤ **Transfert activité d'assainissement à l'API**

Il est rappelé au conseil municipal que la loi a transféré à la Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire les compétences eau et assainissement à compter du 01/01/2020.

Il est nécessaire d'autoriser le maire à signer le procès verbal de mise à disposition qui doit être établi permettant de recenser les actifs et passifs utilisés pour l'activité transférée, récapitulant les

- biens meubles et immeubles,
- emprunts,
- subventions qui ont financé les biens mis à disposition (« transférables »).

Vote : 15 « pour »

➤ **Renouvellement de conventions missions de Centre de Gestion** :

- Convention santé et sécurité du travail
- Convention « adhésion la mission relative à la mise à la retraite »
- Inaptitude physique

La municipalité souhaiterait reconduire ces trois conventions

Vote : 15 « pour »

➤ **Nomination de Conseillers Délégués** :

- Pierre BEAUVERT : Délégué à l'Agriculture.
- Christelle RONDEL : Déléguée chargée d'Etudes.
Indemnisés par 8 points d'indice rendus par le maire + 1 point d'indice rendu par chaque adjoint, soit un total de 12 points (6 points par conseiller délégué).

Vote : 13 « pour » ; 2 « abstentions »

➤ **Bibliothèque : Projet de création ou de revitalisation d'une bibliothèque d'école.**

Ce plan bibliothèque reconduit pour 2020/2021 propose aux écoles de chaque circonscription qui n'ont pas encore été dotées de bénéficier d'une dotation en fonction des critères d'attribution suivants :

Absence de bibliothèque publique de proximité ou non disponible aux horaires scolaires

Subvention de 1500 € sous condition que la commune participe à hauteur de 10%.

Vote : 15 « pour »

➤ **Informations diverses :**

- **ENEDIS** : avis sollicité par Enedis en vertu de l'article R 323-25 pour enfouissement ligne HT Le Broc Le Breuil. Avis favorable avec prescription stricte de remise en état de la chaussée dans son état initial.
- **Courrier SNCF** : lecture de la réponse défavorable à la demande du Maire de mettre en sécurité en SAL 4 (soit fermeture complète des passages à niveaux au passage d'un train) et de clôturer la voie le long du chemin de treize vents jusqu'au passage à niveau route d'Issoire.
Le Maire ne se satisfait pas de cette réponse et va continuer à réclamer ces aménagements en interpellant les autorités administratives et préfectorales.
- **SUEZ** : Contrôle de poteaux incendie :
 - ❖ 3 sont à changer entièrement, coût d'1 poteau à incendie : 2 884.70 €.
 - ❖ 1 est à réparer, coût 835 €
- **SIEG** diagnostic réalisé dans le cadre de l'obsolescence des ampoules qui ne sont plus produites depuis 2015.

Deux propositions sont soumises :

1 – proposition de rénovation prioritaire 96 100€ participation de la commune 48 050 €

2 – proposition de rénovation complète 146 050 € participation de la commune 73 025 €

La **proposition 1** est retenue. Il convient d'engager l'étude portant sur cette proposition et sur sa totalité.

- **Circulation rue de la Tour** : résultats suite au sondage effectué auprès des habitants de la rue de la Tour dans le cadre du changement de circulation :
 - ❖ 33 résidents consultés et 25 réponses récoltées

Rappel des trois propositions de circulation :

- ❖ Sens rue de la gare, route d'Issoire avec une priorité à droite en sortie (2 pour)
- ❖ Sens rue la gare route d'Issoire avec un cédez le passage (3 pour)
- ❖ Sens route d'Issoire vers la gare (18 pour). C'est donc ce sens de circulation qui sera mis en place.

La commune s'engage à ne pas instaurer ce nouveau sens de circulation tant que les places de stationnement de la rue de la Tour ne sont pas matérialisées.

- **Communication** : le bulletin municipal annuel papier ne sera pas maintenu, compte-tenu de la création du site Facebook de la Mairie, de la mise à jour du site web de la Mairie et de la future mise en place du panneau lumineux de communication. Un sondage (papier distribué dans les boîtes aux lettres) avait été effectué afin de recenser les personnes n'ayant pas accès ni au site ni à Facebook et seules six personnes ont répondu et fait un retour.
- **Droit à l'expression de l'opposition** : courrier de Monsieur SOURDILLE à la Préfecture. Lecture de la réponse au courrier faite par David COMPTOUR. Celui-ci précise que l'article L2121-2761 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est respecté car l'opposition peut s'exprimer sur le Facebook de la Mairie. Toutes les informations notées sur le site de la Mairie le sont aussi sur le site Facebook. De plus, les arguments de l'opposition sont notés sur chaque compte-rendu de Conseil Municipal lors des votes notamment.
Le reste des informations du site internet ne donne pas lieu aux débats (actualités, agenda...).
Il est à noter que l'outil « site internet » a été créé par la Commission Communication dont fait partie Monsieur Bernard EMIREN (élu de l'opposition) qui a validé dans son intégralité cette version.
- **Ouverture de la bibliothèque municipale** à partir du mardi 1^{er} décembre 2020. Un protocole sanitaire a été mis en place (pas plus de 6 personnes, mise à disposition de gel hydro alcoolique et kit de désinfection).
- **Dotation de masques par la Région** : les élèves du CE1 au CM2 ont été dotés à la rentrée de masques fournis par la Région. Les élèves de CP n'avaient pas reçu de masque à l'époque car pas concernés. Monsieur le Maire ainsi que la Conseillère Régionale doteront dès lundi 30 novembre les élèves de CP dont le port de masques est devenu aussi obligatoire.
- **Rappel de la date pour la benne d'encombrements** : elle sera présente le 24/12 le long du quai de la gare comme habituellement.

Fin de séance : 21h20